



REGLEMENT “E-CRITERIUM 75”

Article 1 : TITRE ET CHALLENGE

Le District parisien de football organise lors de la saison 2025/2026, la première édition du « E-Critérium 75 » réservé aux clubs libres affiliés au District.

Article 2 : NATURE DE L'ÉPREUVE

Le « E-Critérium 75 » est une compétition virtuelle se basant sur la pratique du e-sport, c'est à dire sur la participation à des matchs virtuels sur console de jeux vidéo déterminée par la cellule d'organisation.

Article 3 : CELLULE D'ORGANISATION

Une cellule d'organisation formée par des membres permanents et des commissaires du District, sera chargée de la gestion et l'administration des différentes rencontres tout au long de la compétition.

Article 4 : ENGAGEMENTS

Cette épreuve étant une compétition club, tous les engagements des clubs et de leurs représentants doivent parvenir sur le formulaire destiné à la compétition dans les délais impartis. Chaque club s'engage à participer au critérium sur l'ensemble de la durée de l'épreuve. Tout joueur participant au critérium, sera considéré comme ayant lu et accepté le présent règlement. Chaque joueur engagé représentera son club qui devra être affilié au District Parisien de Football.

Lors de l'inscription, le joueur accepte que le District Parisien de Football utilise les données reçues dans le cadre d'une campagne de communication liée à ladite compétition ou à la pratique, ainsi qu'au traitement statistique de la pratique par des moyens informatiques.

Tout engagement arrivé au District en dehors des délais, ne pourra pas être pris en considération pour la compétition en cours.

L'engagement à la compétition est gratuit.



Article 5 : JOUEUR

L'épreuve est mixte. Le/la joueur/euse devra être né/e en 2009 minimum et être licencié/e au sein du club qu'il/elle représente (Libre, Futsal, Entreprise, Loisir, Dirigeant, Arbitre, Educateur), et ne devra pas connaître de contre-indication liée à l'utilisation de plateformes vidéoludique nécessaires à la pratique du e-sport.

Tout joueur mineur devra faire parvenir au sein du District avant le début de la compétition, une autorisation parentale qui sera formalisée pour les modalités d'engagement.

Chaque joueur devra prendre part à la compétition via son espace personnel qu'il dispose au sein de la console qu'il utilise dans le cadre de sa participation et sera donc identifié avec le pseudonyme qu'il aura renseigné sur le formulaire d'engagement avant le début de la compétition.

Article 6 : PLATEFORME

Les matchs se dérouleront sur Playstation 5 (console de Sony).

Article 7 : JEU

Les matchs devront se jouer avec le jeu « EA FC 26 » en match classique 1vs1.

Article 8 : LOIS DU JEU

Les rencontres jouées virtuellement devront être en conformité avec les règlements généraux et les lois classiques du football à 11 instaurés par les différentes instances fédérales.

De plus, les modes de jeux devront respecter les modalités suivantes :

- Durée de période : 6 minutes
- Vitesse : Normale
- Météo : en soirée (sans neige ni pluie)
- Mode 95 (toutes les statistiques recalibrées au même niveau)
- Assistance puissance passes : Non
- Défense tactique : obligatoire
- Tactiques personnalisées : autorisées



- Effectifs en ligne : obligatoire
- Une pause ne peut être mise que si le ballon est sorti de l'aire de jeu ou après une faute.
- 3 pauses de 30 secondes par match sont accordées pour chaque joueur. Si cette règle n'est pas respectée, un avertissement pourra être donné au joueur
- Seules sont autorisées les formations préenregistrées dans le jeu (sans aucune modification).

Article 9 : LITIGES ET INTERRUPTIONS DU JEU

Si un match est interrompu intentionnellement par un joueur, ce dernier se verra infligé un match perdu par forfait (défaite par trois buts à zéro).

Toute autre interruption de la rencontre en dehors de ce motif entraînera la perte du match aux deux joueurs.

En cas de litige, les joueurs devront prendre un maximum de captures d'écrans permettant de prouver les anomalies rencontrées et les faire parvenir par mail à l'adresse secretariat@district75foot.fff.fr.

Le cas échéant, la cellule d'organisation, selon les éléments à disposition, aura qualité de prendre toute décision conforme à l'équité et au bon déroulement de la compétition.

Les litiges et réclamations examinés par la cellule d'organisation du District seront insusceptibles d'appel et donc aucun recours de la part ni des clubs, ni des joueurs ne pourra être exercé.

Article 10 : DURÉE ET HORAIRES DES RENCONTRES

Le calendrier est établi par le Comité de Pilotage.

Pour chaque journée de compétition les rencontres doivent se jouer entre le lundi et le mercredi (23h59) de la même semaine. Les joueurs devront obligatoirement convenir d'un créneau de rencontre durant ce délai. Les résultats doivent être transmis au plus tard 48h après la rencontre par mail à l'adresse secretariat@district75foot.fff.fr, accompagnés d'une photo/vidéo du score de la rencontre.

Si une rencontre se déroule en dehors des délais visés, le match sera déclaré comme perdu par pénalité pour les deux équipes. La cellule d'organisation se réserve le droit d'accepter ou non une demande de report concernant une rencontre. En cas de litige, la Cellule d'organisation prendra une décision concernant l'issue de la rencontre.



Chaque rencontre officielle comptant pour le « E-Critérium 75 » devra opérer une durée de 6 minutes (temps effectif du jeu). La durée du match sera à renseigner dans les options du jeu avant chaque rencontre.

En cas d'égalité à l'issue de la rencontre, cette dernière devra se terminer sur un résultat nul. Aucune prolongation ne devra être jouée, sous peine de voir le résultat acquis annulé à l'issue de cette dernière où les deux joueurs se verront alors déclarés perdants de la rencontre.

Article 11 : EQUIPE VIRTUELLE

Chaque joueur devra choisir l'équipe virtuelle avec laquelle il participera tout au long de la compétition et devra obligatoirement mentionner cette dernière dans le formulaire d'engagement.

Aucun changement d'équipe ne sera validé en cours de Critérium sous peine de se voir disqualifier de la compétition.

Article 12 : ISSUE DU MATCH

A l'issue de la rencontre, chaque joueur devra obligatoirement renseigner le résultat en envoyant les captures d'écran au District par mail à l'adresse secretariat@district75foot.fff.fr, accompagnés d'une photo/vidéo du score de la rencontre au plus tard 48h après la rencontre.

Article 13 : FORFAITS

Tout club déclarant forfait doit en aviser, par écrit, le District et son adversaire au plus tard la veille de la rencontre.

Tout club déclaré ou déclarant forfait 3 fois au cours de la saison est mis hors critérium et le forfait général est appliqué conformément à l'article 23.4 des R.S.G du District 75.

Article 14 : SYSTEME DE L'EPREUVE

Le « E-Critérium 75 » se déroule en 2 phases :

Phase 1 : « Phase Régulière » : 1 Poules de 10 clubs affiliés au District Parisien de Football et s'affrontant en ligne en match unique.

A l'issue de la Phase 1, les 4 meilleures équipes de chaque poule se qualifieront pour la Phase 2.

Phase 2 : « Final Four » : organisation du tournoi final sur une journée événement organisée en physique dans les locaux du District.



Les rencontres de la phase finale seront jouées selon les mêmes conditions de jeu que durant la phase de Ligue.

En cas de match nul lors de la phase 2, des prolongations ainsi qu'une séance de tirs aux buts devra se dérouler selon le cas échéant.

Le vainqueur de la finale sera le vainqueur du « E-Critérium 75 ».

Article 15 : CLASSEMENT

Conformément à l'article 14 des R.S.G du District 75.

